

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0037

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 22 MARS 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme JEGATHEESWARAN (à partir du point n°5, Adoption du budget primitif), Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. FEURTE, M. SEIDL.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme JEGATHEESWARAN qui a donné pouvoir à M. TIENG (jusqu'au point n°5, Adoption du budget primitif), Mme VISKOVIC qui a donné pouvoir à M. FONTAINE, Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme ROTOMBE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE, M. KONTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES, M. CASSE qui a donné pouvoir à M. SEIDL.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME.

Soit 32 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEGUE

2) RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT
DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2006 mettant en œuvre la technique des APCP et approuvant les opérations relatives aux autorisations de programme et aux crédits de paiement pour la période 2006-2008,

VU la délibération n° DEL2023_0156 du Conseil municipal du 17 novembre 2023 approuvant la dernière révision des APCP dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n° 2 du budget 2023,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2024,

VU la délibération n° DEL2024_0009 du Conseil municipal du 26 janvier 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDÉRANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes,

CONSIDÉRANT que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

CONSIDÉRANT que l'intérêt de cette technique est de pouvoir dissocier l'engagement du mandatement et de permettre ainsi à la commune de lancer un programme d'investissements pluriannuels (passation de marchés) sans avoir besoin de faire apparaître au budget dès la première année la totalité des crédits budgétaires afférents à ce programme et de les reporter ensuite d'une année à l'autre,

CONSIDÉRANT que cette pratique permet également d'éviter une mobilisation prématurée des recettes nécessaires à l'équilibre du budget (autofinancement, FCTVA ou emprunt),

CONSIDÉRANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire, qu'elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDÉRANT enfin que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement approuvés lors du Conseil municipal du 17 novembre 2023 dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n° 2 du budget 2023,

CONSIDÉRANT la présente proposition de révision des ACP,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 12 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PRONONCE la clôture au 31 décembre 2023 des AP suivantes :

- AP n° 201601 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ;
- AP n° 201602 - RECONSTRUCTION ÉCOLE JULES FERRY.

MODIFIE, à compter de l'exercice 2024, d'après les dispositions de la note de présentation de la délibération, les AP suivantes :

- AP n° 200803 - RÉHABILITATION ÉCLAIRAGE PUBLIC - MARCHE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ;
- AP n° 200806 - REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD ;
- AP n° 200902 - SIGNALÉTIQUE ;
- AP n° 200903 - OPÉRATIONS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ;
- AP n° 201001 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES VOIRIES ;
- AP n° 201202 - RÉNOVATION ET EXTENSION DU CIMETIÈRE ;
- AP n° 201301 - SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS ;
- AP n° 201302 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ;
- AP n° 201801 - EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION ;
- AP n° 201802 - ÉVOLUTION DU PARC COMMUNAL DE VÉHICULES ;
- AP n° 201803 - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS ;
- AP n° 201901 - RÉFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLÉE DES BOIS ;
- AP n° 202304 - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE FERME DU BUISSON ;
- AP n° 202305 - NPRU DES DEUX PARCS.

PRONONCE, à compter de l'exercice 2024, la création de L'AP suivante :

- AP n° 202401 - AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY MARYSE BASTIE REFECTOIRE CENTRE DE LOISIRS PIECE AUX CHATS.

APPROUVE, pour les exercices 2024 et suivants, les enveloppes et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme créées, selon le tableau joint en annexe.

MODIFIE, pour les exercices 2024 et suivants, les enveloppes et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme qui demeurent en cours de validité, selon le tableau joint en annexe.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 077-217703370-20240322-DEL2024_0037-DE

VILLE DE NOISIEL
Révision des APCP - BP 2024
22 mars 2024

N° AP	Libellé	Total des CP		FINANCEMENT PREVISIONNEL (pour information)																			RESSOURCES PROPRES									
		dernière révision	AP révisées	2006-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	RESSOURCES EXTERIEURES : Subventions (Etat, Région, Département, CAF, CND5)									2006-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
													2006-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé									Réalisé	Réalisé	Réalisé
200604	REHABILITATION DES ANGENS REFECTORIES	17/11/2023	22/03/2024	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé-RAR	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Réalisé	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription	Inscription
200604	REHABILITATION DES ANGENS REFECTORIES	7 549 287	7 549 287	249 636	0	0	21 891	0	0	0	7 277 760	0	69 389	0	0	0	0	0	0	0	0	180 247	0	0	21 891	0	0	0	0	0	7 277 760	
200803	REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE PERFORMANCE ENERGETIQUE	7 743 738	7 743 738	3 602 828	525 773	683 036	709 421	502 713	573 256	423 500	423 500	299 710	23 013	0	0	0	0	0	0	0	3 579 816	525 773	683 036	709 421	502 713	573 256	423 500	423 500	423 500	423 500	423 500	
200806	REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUTARD	5 961 005	5 961 005	1 899 218	39 280	300 254	2 527	0	0	1 239 908	1 239 908	1 239 910	190 235	0	31 451	77 985	27 951	0	0	0	1 708 983	39 280	268 803	-75 458	-27 951	0	1 239 908	1 239 908	1 239 908	1 239 908	1 239 908	
200902	SIGNALETIQUE	335 254	335 254	205 254	0	0	0	0	0	130 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 254	0	0	0	0	0	130 000	0	0	0	0	
200903	OPERATIONS ECONOMIES D'ENERGIE	6 105 668	5 665 922	3 076 132	417 904	282 866	423 350	137 474	184 196	572 000	572 000	0	138 893	0	0	322 834	59 893	0	0	0	2 937 239	417 904	282 866	100 516	77 582	184 196	572 000	572 000	572 000	572 000	572 000	
201001	PROGRAMME PLURIANNUEL DE REFLECTION ET DE MISE AUX NORMES VOIRIES	4 647 799	3 644 234	180 425	148 538	3 720	611 457	786 349	236 211	838 767	838 767	0	0	0	0	0	99 468	0	0	0	180 425	148 538	3 720	611 457	686 881	236 211	838 767	838 767	838 767	838 767	838 767	838 767
201202	RENOUATION ET EXTENSION DU Cimetière	1 475 067	1 475 067	619 868	44 919	0	0	0	0	0	810 280	0	23 748	39 666	0	0	0	0	0	0	596 120	5 252	0	0	0	0	0	810 280	810 280	810 280	810 280	810 280
201301	SECURISATION PREVENTIVE DES BATIMENTS	1 069 682	935 545	406 136	49 856	54 648	206 397	160 708	28 300	29 500	0	0	30 670	0	0	28 395	17 767	0	0	0	375 466	49 856	54 648	178 001	142 942	28 300	29 500	0	0	0	0	
201302	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	1 943 140	1 846 254	495 804	48 554	62 903	303 512	105 023	190 457	320 000	320 000	0	47 386	19 727	0	18 716	0	0	0	0	448 418	28 828	62 903	284 797	105 023	190 457	320 000	320 000	320 000	320 000	320 000	
201601	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	254 591	254 590	32 404	0	0	195 086	27 100					0	0	0	0	0	0	0	0	32 404	0	0	195 086	27 100	0	0	0	0	0	0	0
201602	RECONSTRUCTION ECOLE JULES FERRY	5 481 480	5 485 026	1 143 675	2 643 237	1 415 393	122 412	160 309					52 715	416 080	115 205	146 000	0	0	0	0	1 090 960	2 227 157	1 300 188	-23 588	160 309	0	0	0	0	0	0	
201801	EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION	1 446 158	1 487 258	499 652	0	478 100	169 935	0	339 570	0	0	0	120 000	0	0	0	99 000	0	0	0	379 652	0	478 100	169 935	-99 000	339 570	0	0	0	0	0	
201802	EVOLUTION DU PARC COMMUNAL DE VEHICULES	987 904	770 835	79 918	31 012	82 200	71 457	77 628	97 500	75 000	90 000	166 120	6 000	0	0	5 000	28 035	6 467	0	0	73 918	31 012	82 200	66 457	49 593	91 033	75 000	90 000	90 000	90 000	90 000	
201803	EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS	414 922	412 084	10 958	0	0	389 764	11 362					0	0	0	0	0	0	0	0	10 958	0	0	389 764	11 362	0	0	0	0	0	0	0
201901	REFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLEE DES BOIS	1 130 155	1 109 179	9 879	6 937	224 274	102 638	631 627	133 823	0	0	0	0	0	0	0	364 679	0	0	0	9 879	6 937	224 274	224 274	266 948	133 823	0	0	0	0	0	
2023004	EXTENSION ECOLE MATERNELLE FERNE DU BURSON	820 000	725 446					8 140	717 306	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 140	717 306	0	0	0	0	0	0	
2023005	NPIRU DES DEUX PARCS	4 114 000	4 114 000					0	1 076 000	300 000	0	2 738 000	0	0	0	0	0	1 076 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0	0	0	
2024001	AGRANDISSEMENT DU GS J. FERRY M. BASTIE REFECTORIE CENTRE LOISIRS PIECE AUX CHATS	0	65 000						65 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0												
	TOTAL GENERAL	57 453 328	55 488 202	17 953 837	4 074 074	3 893 277	3 437 331	2 608 435	3 576 619	3 928 675	11 572 215	4 443 740	1 485 206	475 473	221 706	669 370	696 792	1 082 467	0	0	16 468 631	3 598 601	3 671 571	2 911 643	1 911 643	2 494 152	3 928 675	11 572 215	11 572 215	11 572 215	11 572 215	